

**Séance du Jeudi 29 septembre 2022 à 19 heures 00**

**Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11**  
**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11**  
**Nombre de conseillers municipaux présents à la séance en présentiels : 5**  
**Nombre de conseillers municipaux présents à la séance en visioconférence : 0**  
**Nombre de conseillers municipaux votants par procurations : 1**  
**Nombre de suffrages exprimés : 6**  
**Nombre de pour : 6**  
**Nombre de contre : 0**  
**Nombre d'abstention : 0**  
**Date de convocation : Jeudi 22 Septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Saint-Adrien dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de ses réunions sous la présidence de Monsieur Yves LACHATER, Maire.

**Présents** : LACHATER Yves, MOZER Florence, CORBEL Samuel, CREURER Thierry, DE CASTILHO Claire.

**Absents** : HERRIOU Mélissa, LE MAY Hugo, REUTER Marie, GUILLOU Pascal, SALAUN Jacques, DRUILLENNEC Gilles.

**Procurations** : LE DRUILLENNEC Gilles à DE CASTILHO Claire.

**Personnes extérieures** : COATANTIEC Anne-Marie, DEVALLAMBRAS Antoinette.

**Secrétaire de séance** : Madame MOZER Florence

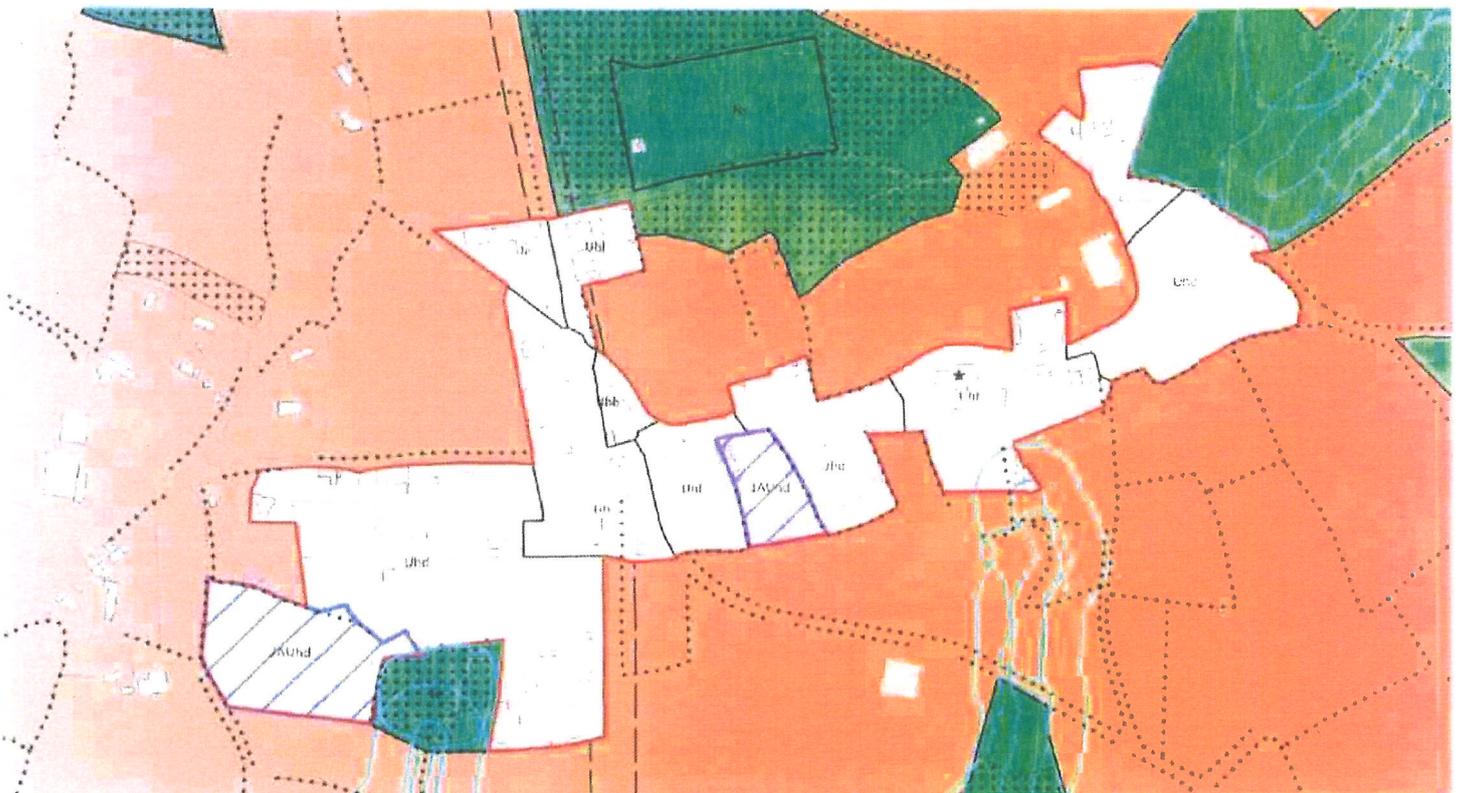
**N° DELIB-2022-04.36 PLUi**

**Rapporteur** : Florence MOZER

Informe que lors de la séance du Conseil Communautaire du Mardi 27 Septembre 2022 notamment sur le Plan de Zonage général du futur PLUi pour la Commune de SAINT-ADRIEN.

Informe que la Commune de Saint-Adrien perd presque la totalité de ses terrains constructible.

Donne lecture du Plan de Zonage général du futur PLUi pour la Commune de SAINT-ADRIEN.



Madame MOZER Florence Informe qu'elle a voté contre ce Plan de Zonage général du futur PLUi pour la Commune de SAINT-ADRIEN

Donne lecture des étapes à venir sur la validation du PLUi :

## ÉTAPES A VENIR

1 septembre 2022	Comité de pilotage n° 28
13 septembre 2022	Reunion Personnes Publiques Associées
16 septembre 2022	Transmission dossier aux conseils communautaires
<b>27 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ARRÊT</b>
du 28 septembre au 13 octobre 2022	Finalisation administrative
<b>DU 15 OCTOBRE 2022 AU 15 JANVIER 2023</b>	<b>CONSULTATION DES PPA ET DES COMMUNES</b>
du 16 janvier 2023 au 12 février 2023	Intégration des remarques au dossier
<b>DU 13 FEVRIER AU 16 MARS 2023</b>	<b>ENQUÊTE PUBLIQUE</b>
du 17 mars au 16 avril 2023	Echange avec la commission d'enquête
16 avril 2023	Reception de la conclusion de l'enquête publique
27 avril 2023	Comité de pilotage n° 29
5 mai 2023	Comité de pilotage n°30
<b>CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE JUIN 2023</b>	<b>APPROBATION DU PLUI</b>
Contrôle de légalité	Contrôle de légalité

**PLUi**

Communauté d'Agglomération  
Saint-Adrien

COPIL N°28

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Émet un avis défavorable** au projet Plan de Zonage général du futur PLUi pour la Commune de SAINT-ADRIEN.
- **Affirme** que ce projet va pénaliser le développement de la Commune de SAINT-ADRIEN
- **Demande** à Monsieur le Maire d'organiser en urgence une rencontre avec les élus de l'agglomération notamment Monsieur VIBERT Richard afin d'échanger sur ce projet Plan de Zonage général du futur PLUi pour la Commune de SAINT-ADRIEN afin de montrer le mécontentement des élus.
- **Demande** à Monsieur le Maire de faire rétablir la parcelle du terrain de sports constructible.

Pour copie conforme,  
Fait et délibéré à Saint-Adrien,  
Les jour, mois et an susdits,  
Le Maire,  
LACHATER Yves

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération  
Transmise au contrôle de légalité le **8 Octobre 2022**.  
Et publication ou notification le **8 Octobre 2022**.  
Le Maire,  
LACHATER Yves

